

Stratégie proposée pour la carte des langues vivantes

1 – Rappel des principes

- Appliquer les horaires réglementaires de langues vivantes à tous les niveaux dès la rentrée 2016
- Assurer la continuité de l'enseignement d'une première langue sur cycle 2 et cycle 3 (donc jusqu'en 6^{ème}). Si cette langue est autre que l'anglais, l'enseignement de l'anglais LV2 sera proposé dès la sixième.
- Veiller à la diversité linguistique en particulier dans les réseaux d'éducation prioritaire.
- Offrir l'enseignement de l'allemand en LV2 en cinquième dans tous les collèges de l'académie (exception à la marge dans les collèges à faible effectif).
- Conserver, en éducation prioritaire, lorsque cela existait déjà, la possibilité d'apprendre, en sus de l'anglais LV1, l'allemand LV2 dès la sixième.
- Conserver en tant que LV2 en cinquième la ou les langue(s) qui étai(en)t proposée(s) en plus de l'anglais dans la bi-langue et/ou en section européenne existante(s) à la rentrée scolaire 2015.
- La continuité en langues entre les écoles, collèges et lycées constituant un objectif prioritaire à traiter, l'élargissement de l'offre SELO en lycée, qui est souhaitée, sera déployé à la rentrée 2016 en fonction de la disponibilité des moyens et de la ressource humaine. La priorité reste aux lycées professionnels dans ce domaine.
- Encourager l'enseignement inter-établissements.

2 – Modalités de mise en œuvre de la carte des langues vivantes

Une carte cible pour la rentrée 2018

- Une carte cible, assurant la continuité des apprentissages de l'école au lycée dès la rentrée 2016 et qui, compte-tenu de la ressource enseignante disponible à ce jour, sera pleinement mise en œuvre, en terme de diversité, au plus tard à la rentrée 2018.

Les nouvelles mesures détaillées sur la carte cible concernent :

- Cycle 2 : enseignement d'une langue vivante dès le CP
- Cycle 3 : la langue vivante apprise à l'école demeure la LV1 au collège ; proposition, dès la 6^{ème}, de l'anglais LV2 pour les élèves ayant appris une autre langue vivante que l'anglais en primaire
- Cycle 4 : enseignement dès la 5^{ème} d'une seconde langue vivante
- Lycées : dans les lycées qui le proposent, dès la 2nde, possibilité de LV3 dans les séries concernées et possibilité d'approfondissement de l'apprentissage des langues vivantes en sections européennes.

A la rentrée 2018, au plus tard et sous réserve des moyens disponibles, ces mesures seront mises en œuvre pour la 1^{ère} année du cycle concerné.

2016/2017 et 2017/2018 : 2 années de transition avec

- Maintien transitoire de 5 bilangues pour l'accueil d'élèves qui ont été initiés à l'allemand uniquement en CM1/CM2 en 2015/2016.
- Si cela s'avérait nécessaire, modulation, en fonction de la disponibilité en ressources humaines, du nombre de groupes ouverts dans chaque langue en langues vivantes 2, pour chaque collège (R16 en 5^{ème} et/ou 4^{ème} ; R17 en 5^{ème}). En janvier 2016, un point précis sera fait par les DSDEN avec chaque établissement pour évaluer précisément les besoins.

Annexe : volume horaire de langues vivantes au collège

	<i>LV1 et 2 actuellement</i>	<i>LV1 et 2 dans le cadre de la réforme</i>
6ème	4 (mais 6h pour les bilangues)	4 (mais 3+3 pour bilangue de continuité)
5ème	3 (mais 6h pour les bilangues)	3 + 2.5
4ème	3 + 3	3 + 2.5
3ème	3 + 3	3 + 2.5
Total cursus	13 + 6	13 + 7.5